



Bremblens info 03/2020

Conseil général

Dans sa séance ordinaire du 1er septembre, le Conseil général a :

- Approuvé les comptes et la gestion de l'exercice 2019,
- Adopté l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 au taux de 68 % du taux cantonal de base,
- Elu M. Stéphane Mühlemann à la Présidence du Conseil jusqu'au 30 juin 2021 en remplacement de M. André Jaun,
- Procédé au renouvellement des membres du bureau du Conseil et des membres des différentes commissions.

Les comptes et le rapport de gestion de l'année 2019 sont disponibles sur le site Internet www.bremblens.ch ainsi qu'au bureau du greffe municipal.

La prochaine séance du Conseil pour l'adoption du budget 2021 a été fixée au mardi 1er décembre à 20h00 à la salle communale.

Toute personne, âgée de dix-huit ans révolus et qui a son domicile politique dans la commune peut être assermentée pour participer au Conseil général.

Circulation routière - Places de parc

Pour rappel, la Municipalité a signé une convention avec la commune de Préverenges pour des prestations d'assistants de sécurité publique (ASP), notamment le contrôle du stationnement et la gestion du trafic. Cette convention est entrée en vigueur le 1er avril 2020.

Jusqu'à la fin septembre, des avertissements ont été publiés.

Dès le 1er octobre prochain, les ASP, assermentés par la Municipalité de Bremblens, verbaliseront par des amendes d'ordre toutes infractions au règlement de police de la commune de Bremblens.

Nous osons espérer que ces contrôles seront perçus favorablement par la population et qu'ils permettront d'assurer une sécurité accrue pour les habitants de notre village.